

Cadre pour la prévention de sinistres

Séance d'information publique - Municipalité de Baie-des-Sables

PEV 23-24-08

23 septembre 2024

Direction du soutien à la réduction des risques de sinistre

Ministère de la Sécurité publique

Proposition d'ordre du jour

1. Mise en contexte
2. Programmes MSP
3. Cadre de prévention des risques de sinistres (CPS)
4. Enjeux - Aléas côtiers - Baie-des-Sables
5. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection
6. Projet d'échéancier
7. Rôles et responsabilités des parties prenantes

1.1 Mission du MSP

Assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat et faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique de la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières, l'expertise judiciaire et médico-légale.



1.2 Mandat de la Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres (DSRRS)

Mandat général

La DSRRS contribue, en partenariat avec divers ministères et organismes ainsi que le milieu municipal, à réduire les risques liés aux aléas naturels susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et à la protection des biens, notamment : l'érosion et la submersion côtières, les inondations et les glissements de terrain.



1.3 Programmes du MSP

Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF)

- Disponible dans l'ensemble du Québec
- Touché par un sinistre ou en danger imminent
- Pour le propriétaire admissible une aide financière pour la mise en œuvre des options recommandées



Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)

- Programme visant la prévention de sinistres
- Uniquement pour les municipalités prioritisées
- Démarche collective et volontaire
- Soutien financier et technique pour les municipalités et permettant :
 - l'acquisition de données
 - l'analyse de risques et de solutions
 - la mise en œuvre de travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres

Exemple de travaux réalisés avec le CPS

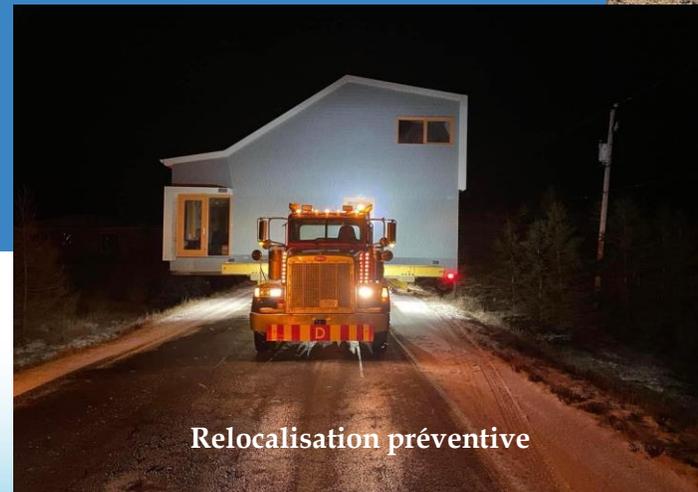


2.1 Cadre de prévention des risques de sinistres (CPS)

Objectifs:

Identifier et mettre en œuvre la meilleure solution d'atténuation des risques qui :

- assure la sécurité des personnes et de biens
- est durable en contexte de changements climatiques (30 ans)
- est faisable techniquement
- assure un ratio investissements = valeur des enjeux protégés
- est adaptée au milieu
- limite les impacts environnementaux
- favorise l'acceptabilité sociale





Le CPS c'est actuellement :

une vingtaine de projets (érosion-submersion) en analyse, en acquisition de données, en conception ou en mise en œuvre, à travers le Québec côtier.



Quelques exemples :



Sainte-Flavie



Maria



Baie-des-Sables



Port-Cartier



Sainte-Anne-des-Monts



Petit-Matane



Notre-Dame-du-Portage



Rivière-aux-Tonnerre



Matane-sur-Mer



Rimouski



Saint-Ulric



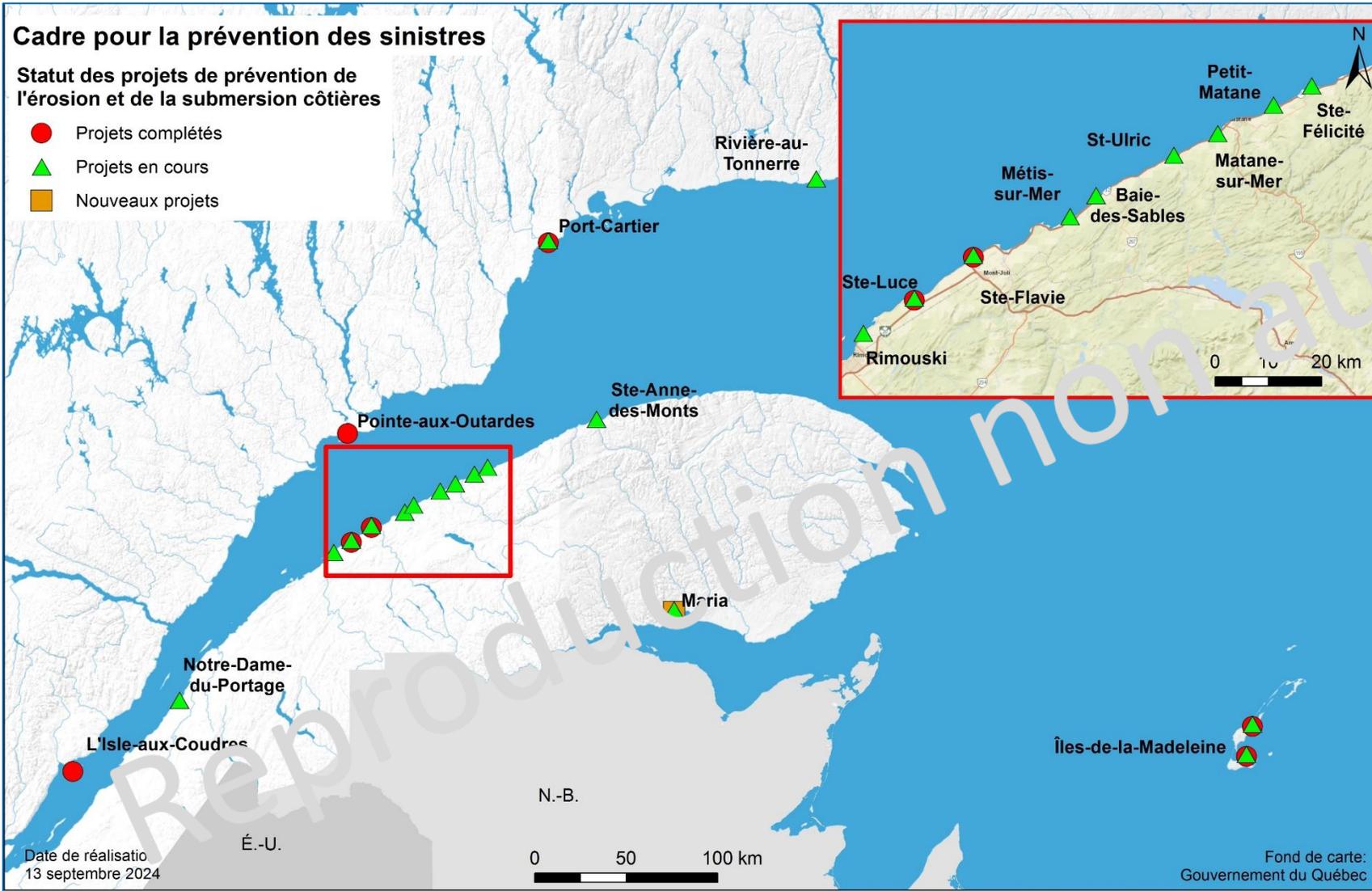
Sainte-Luce



Métis-sur-Mer

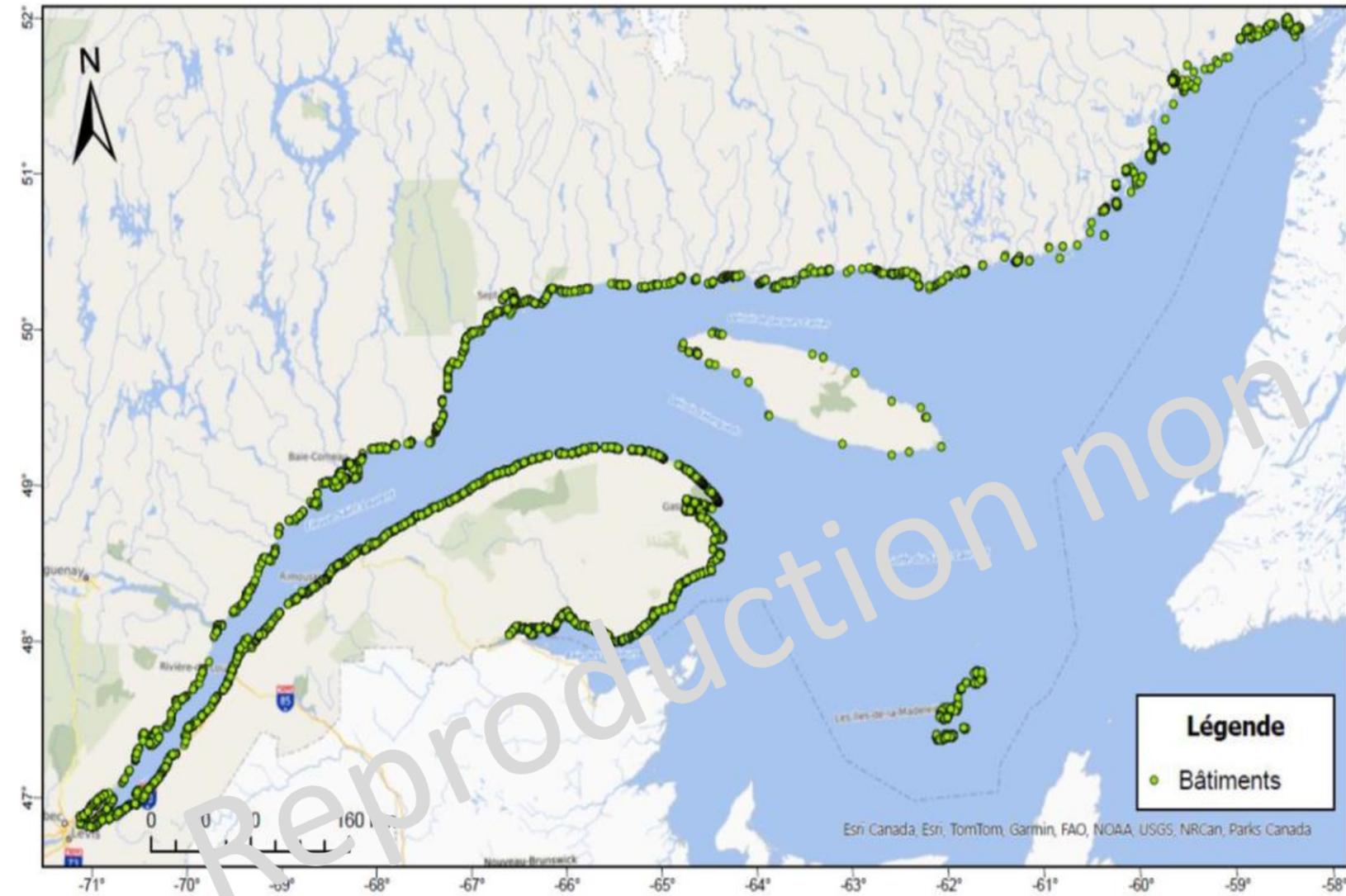


Sainte-Félicité



10

Projets en cours
 • 16 (133 M \$)
 • 6 projets signés en 2024



Le Québec côtier c'est :

- 96 municipalités locales
- 5 000 km de côtes
- 38 000 bâtiments potentiellement exposés aux aléas côtiers (érosion/submersion)

2.2 Types de solutions



Priorisation des résidences

Rencontres des propriétaires

Accompagnement / administration

Allocation ou déplacement



Ingénierie

Autorisations environnementales

Consultations publiques

Travaux

3. Enjeux relatifs aux aléas côtiers à Baie-des-Sables



Dans le secteur visé:

17 M\$ d'actifs

20 bâtiments résidentiels

3 bâtiments hôteliers

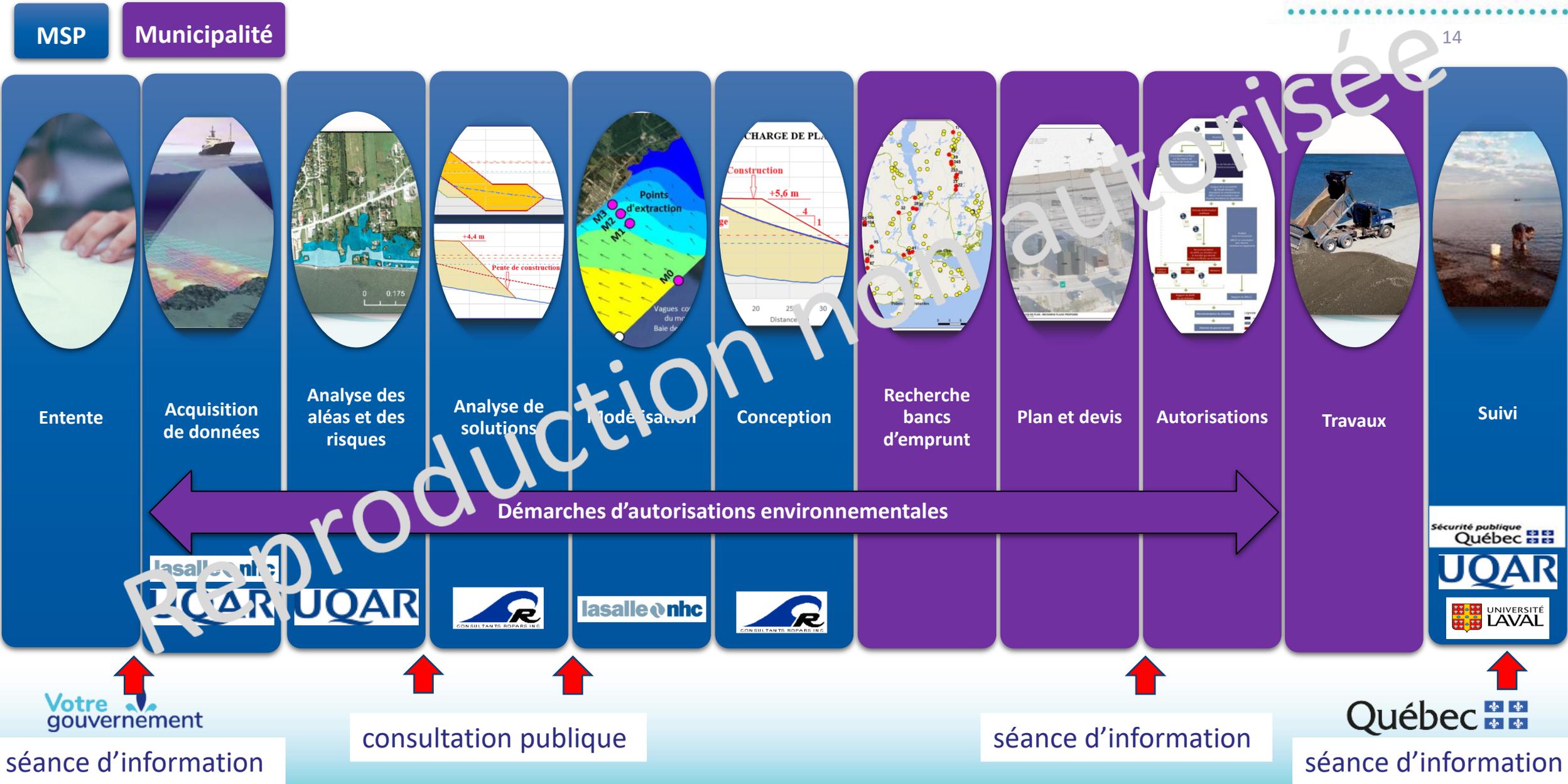
6 bâtiments de services publics

1 bâtiment à vocation religieuse

2,2 km de route

Réseau aqueduc et égout

Étapes de mise en œuvre d'un ouvrage de protection



Étapes de mise en œuvre d'un projet de relocalisation préventive

MSP

Municipalité

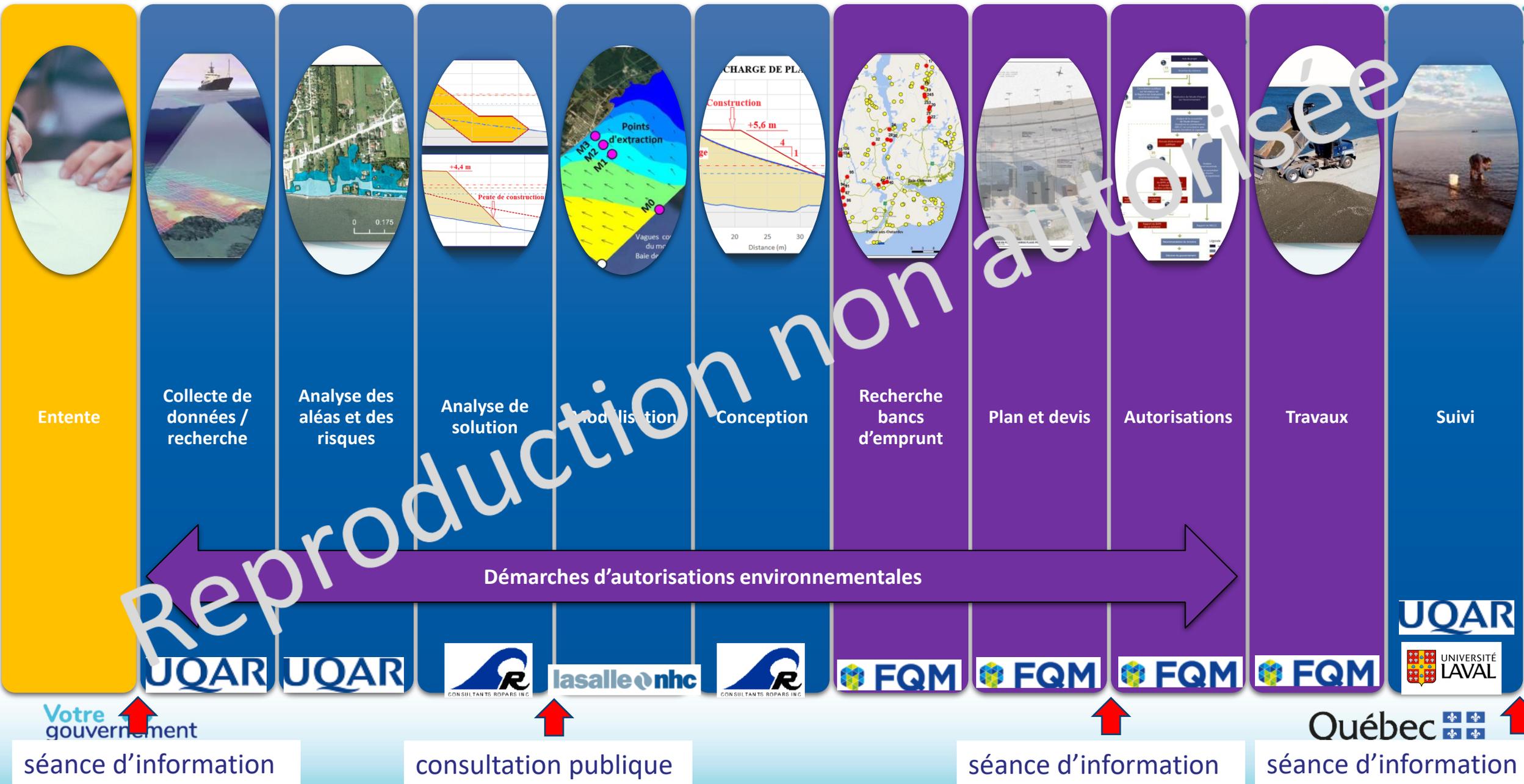


Votre séance d'information

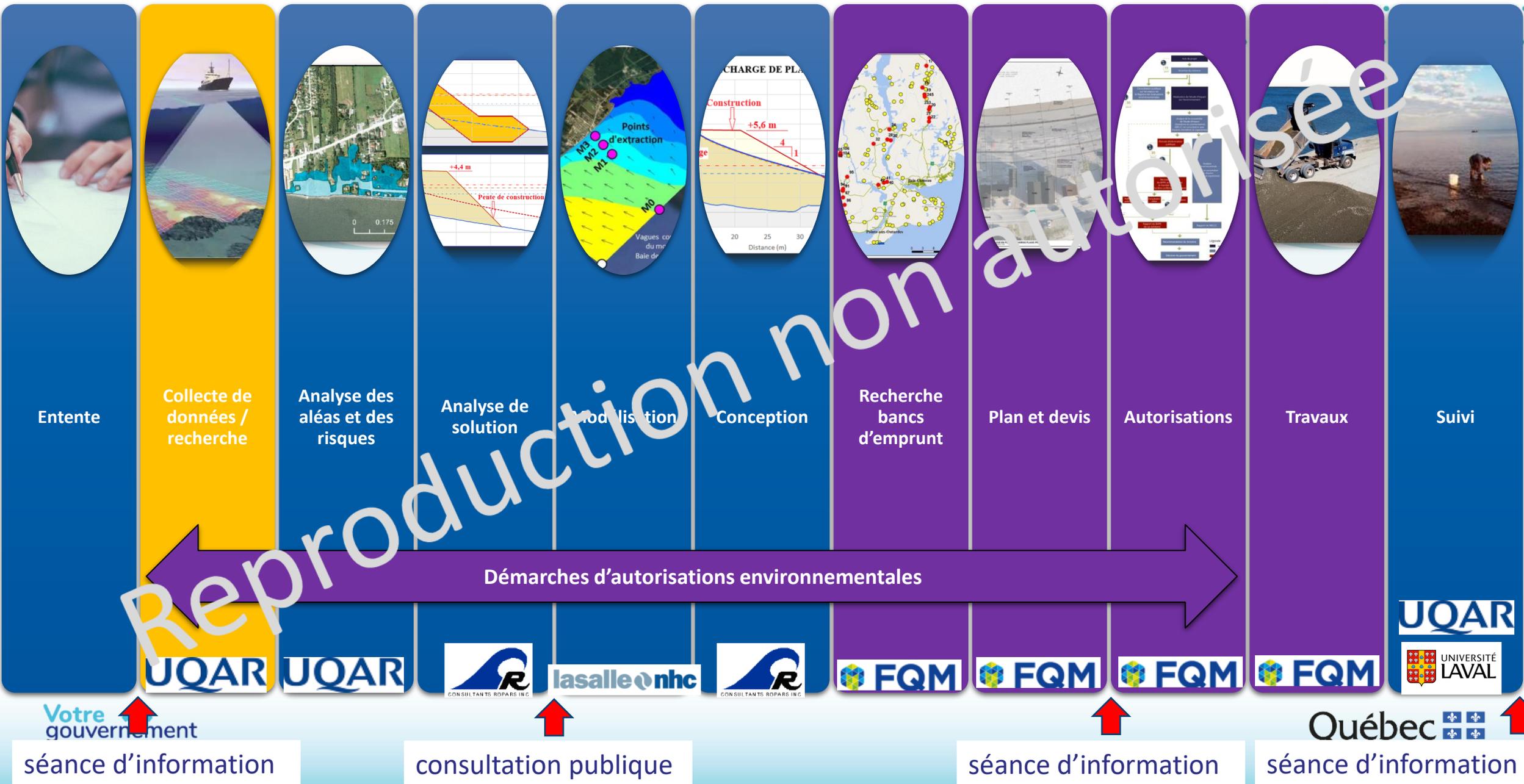
consultation publique

séance d'information

4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection

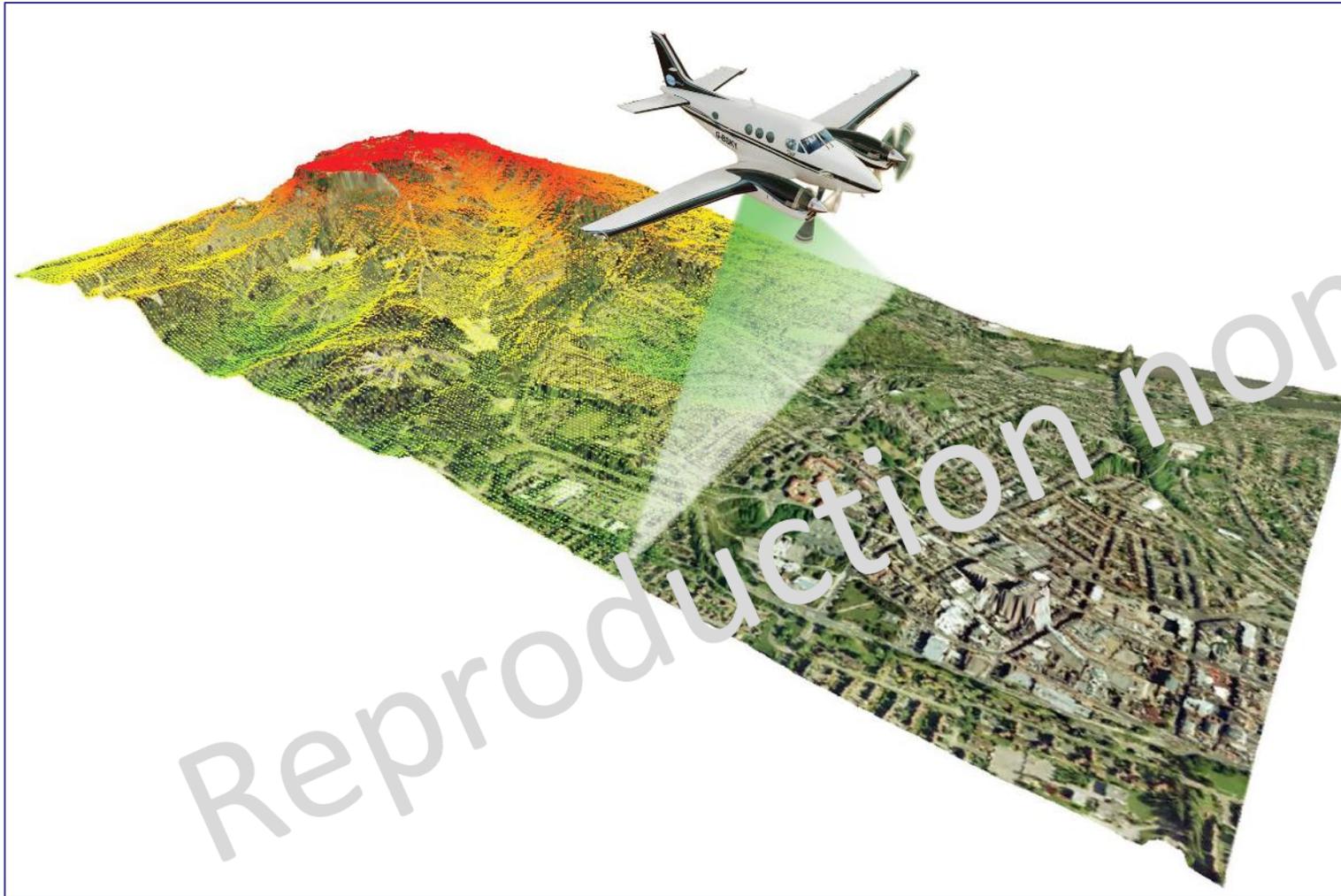


4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection

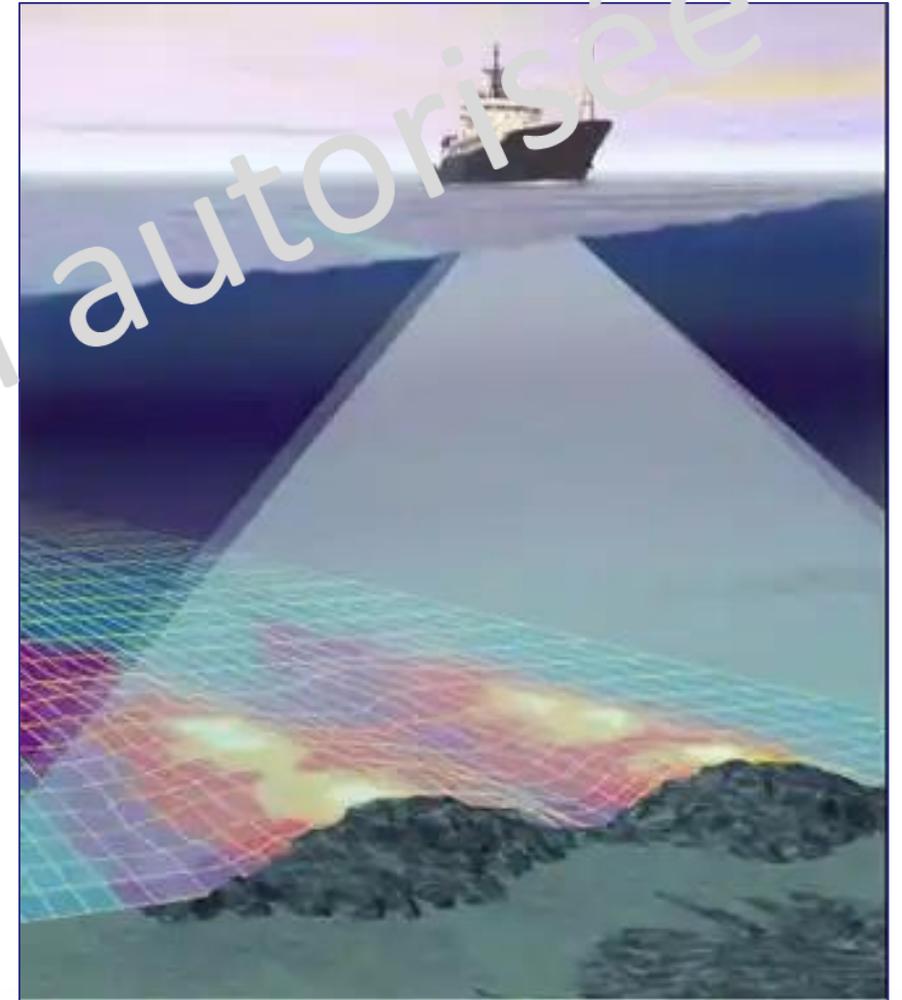


Acquisition de données

Photographie et topographie



Bathymétrie



4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection



Analyse de risque

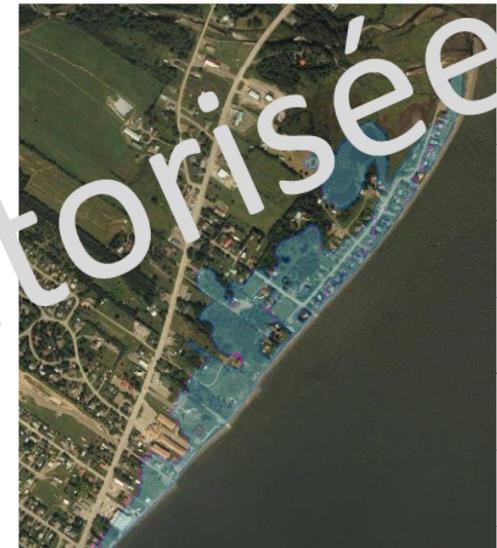
Caractérisation et dynamique côtière



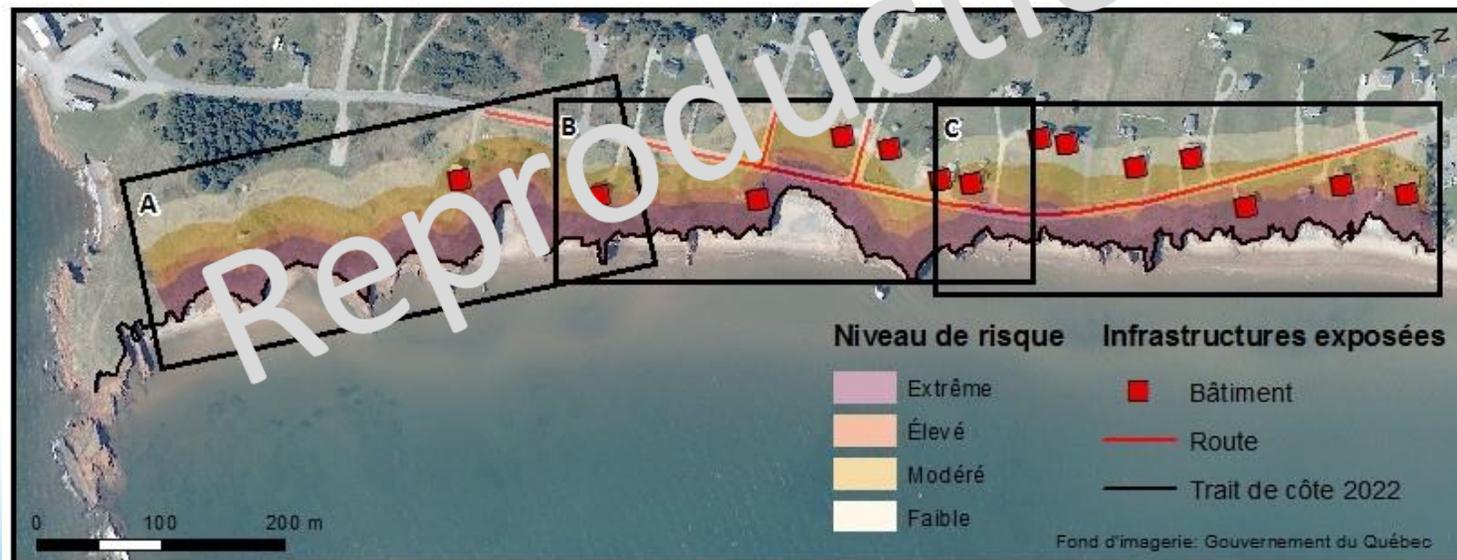
Évolution côtière



Impacts des tempêtes



Éléments exposés à l'érosion et à la submersion côtières



4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection



Analyse de solutions – Étude hydraulique

Québec

Sainte-Luce

Protection des berges

Projet MSP : CPS-18-19-32



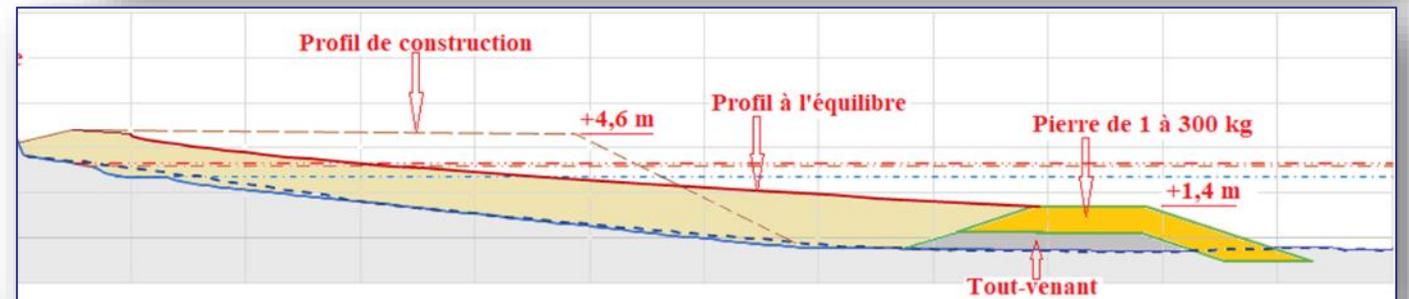
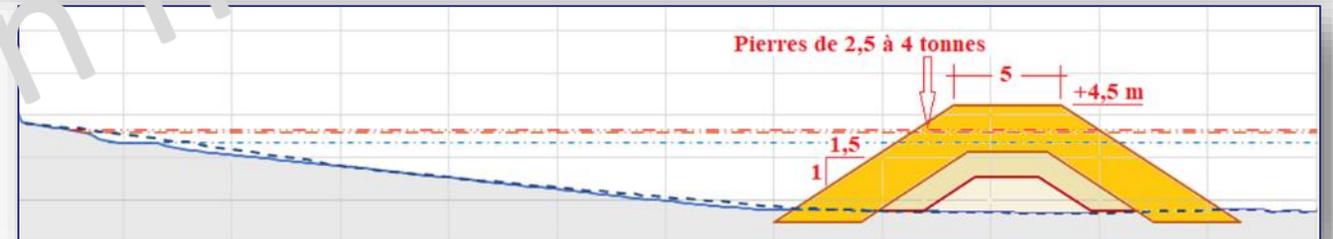
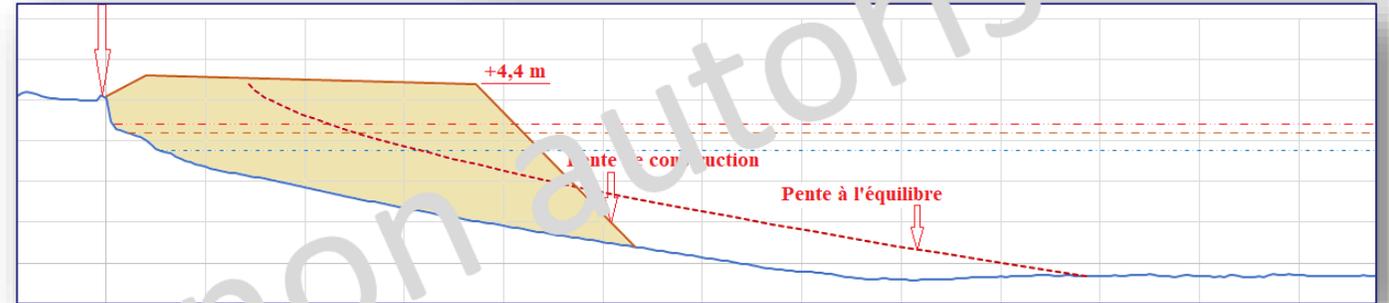
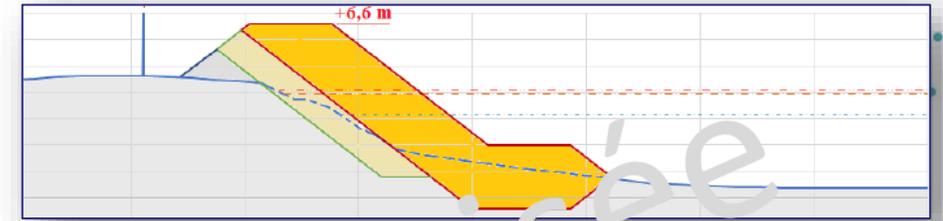
Rapport FINAL

Juillet 2019

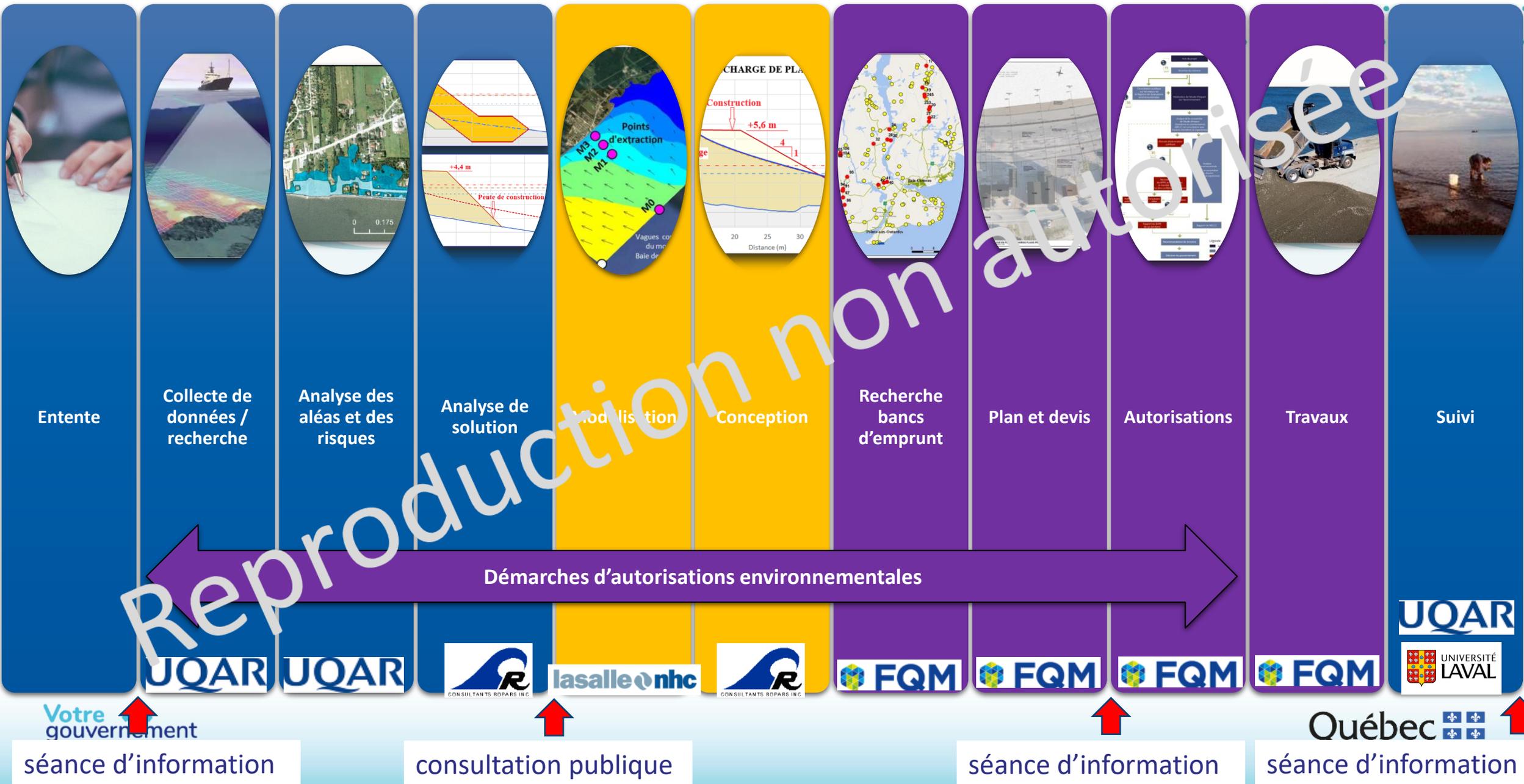
CONSULTANTS

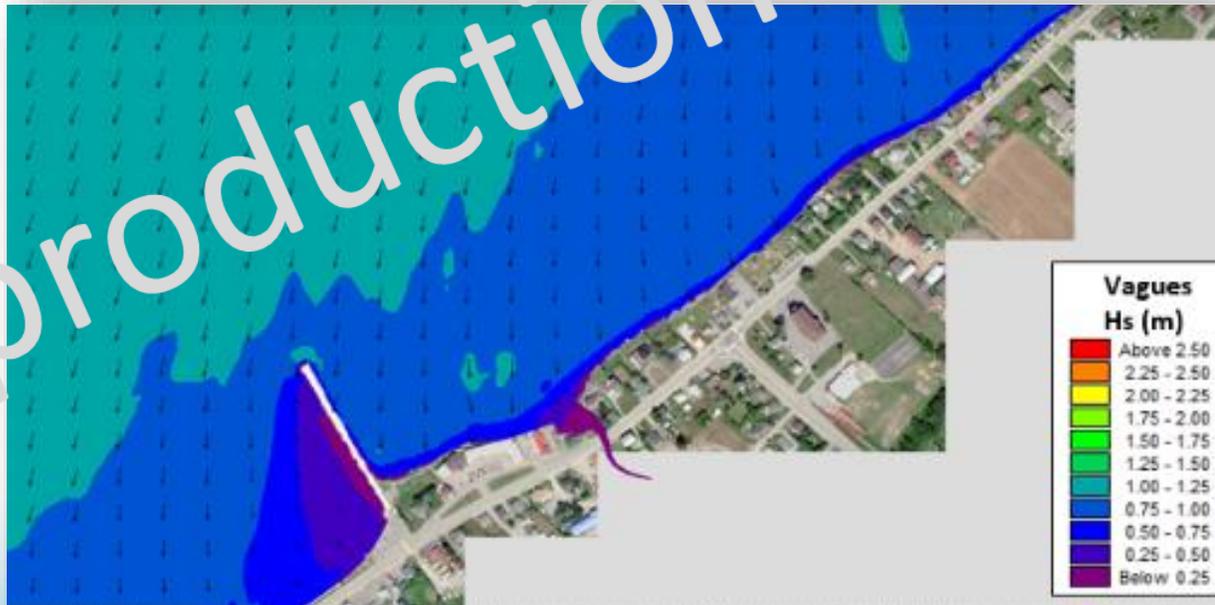
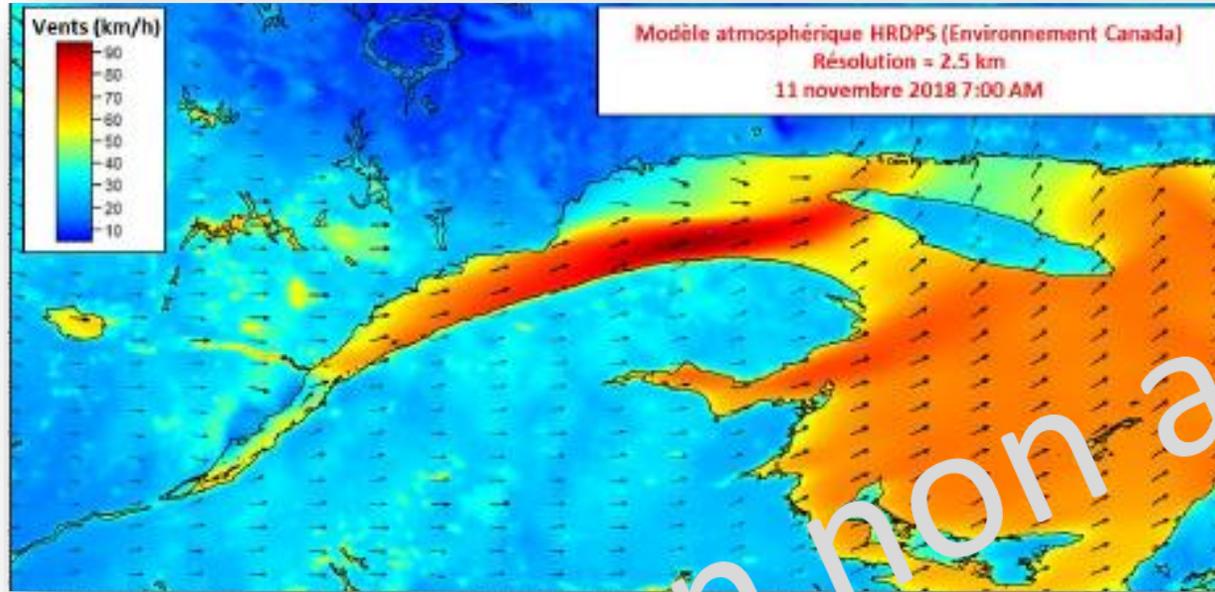
5, Chemin de la Louis, Québec (Québec) G1W 1T2

yann.ropars@videotron.ca

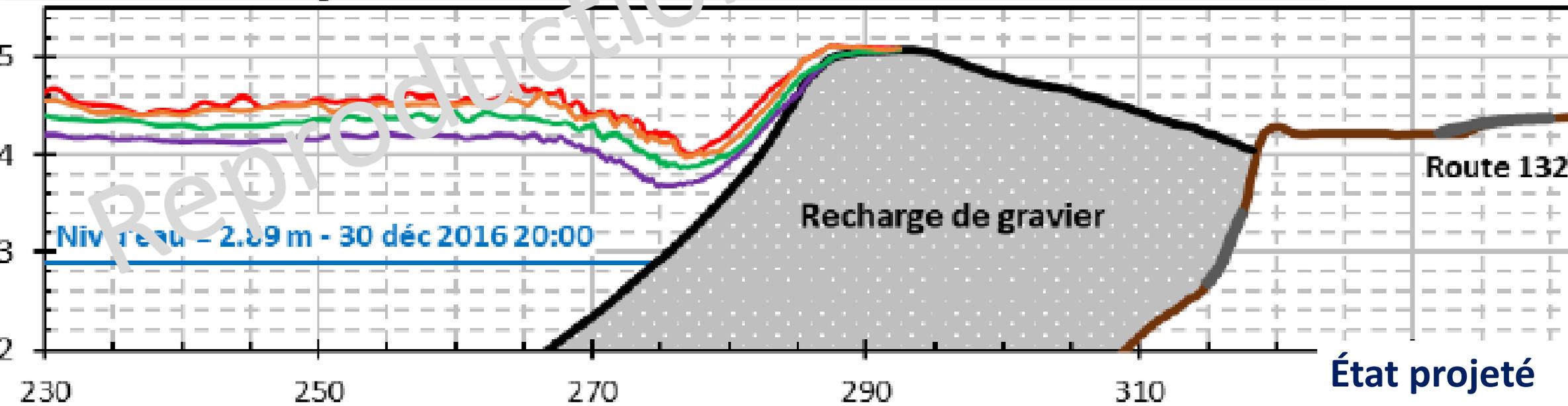
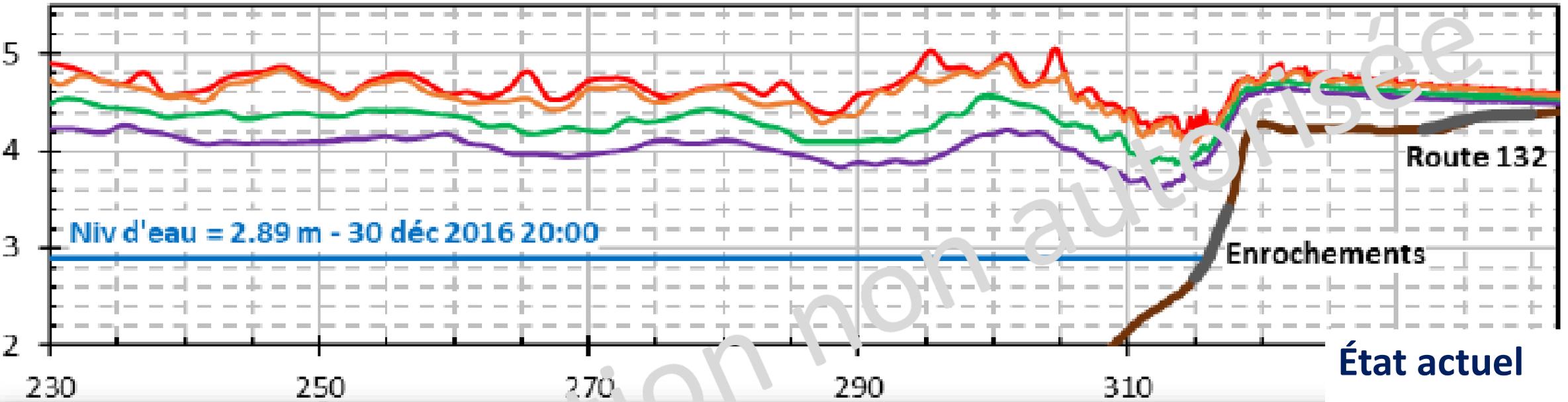


4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection

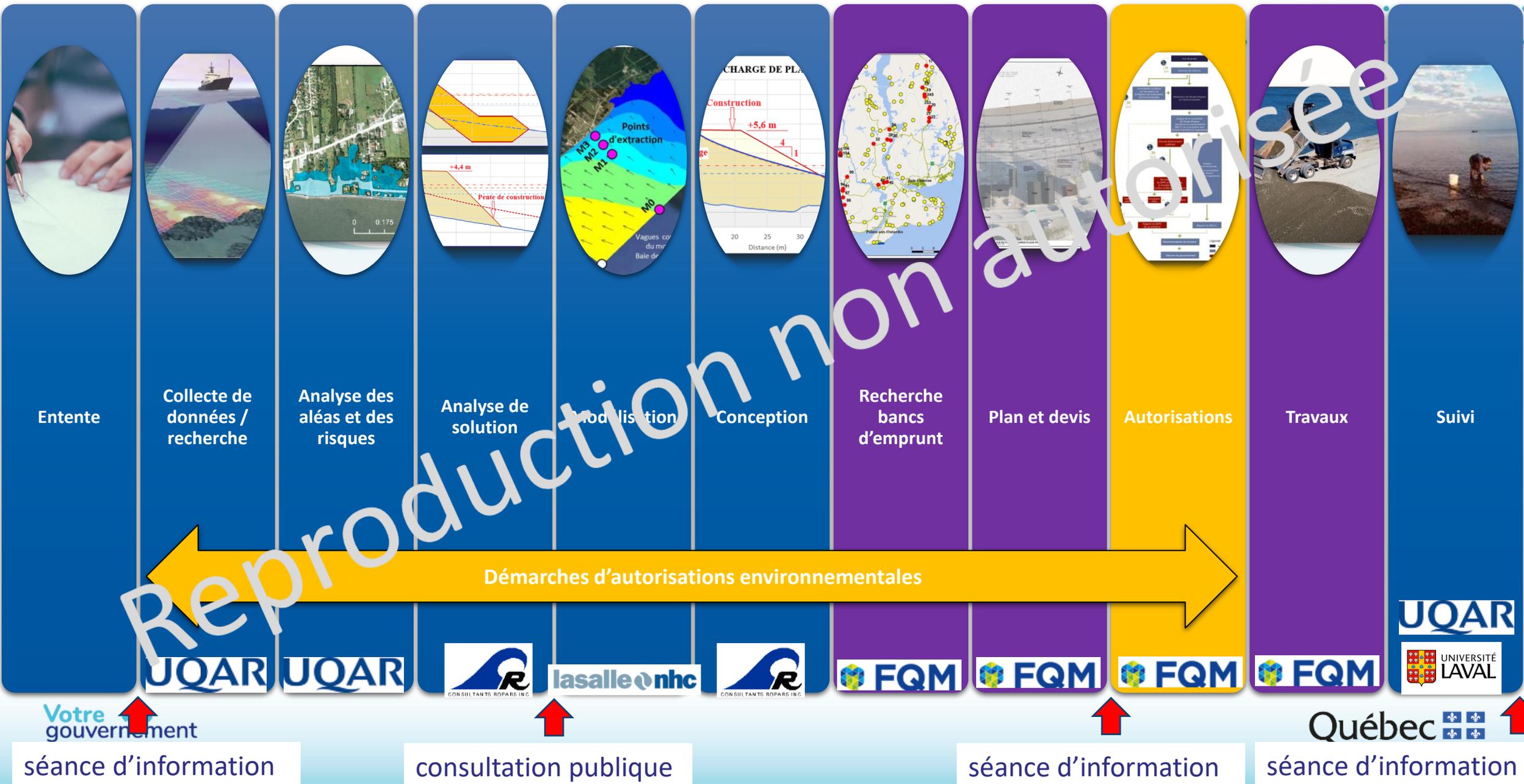




Modélisation – Simulation de la remontée des vagues

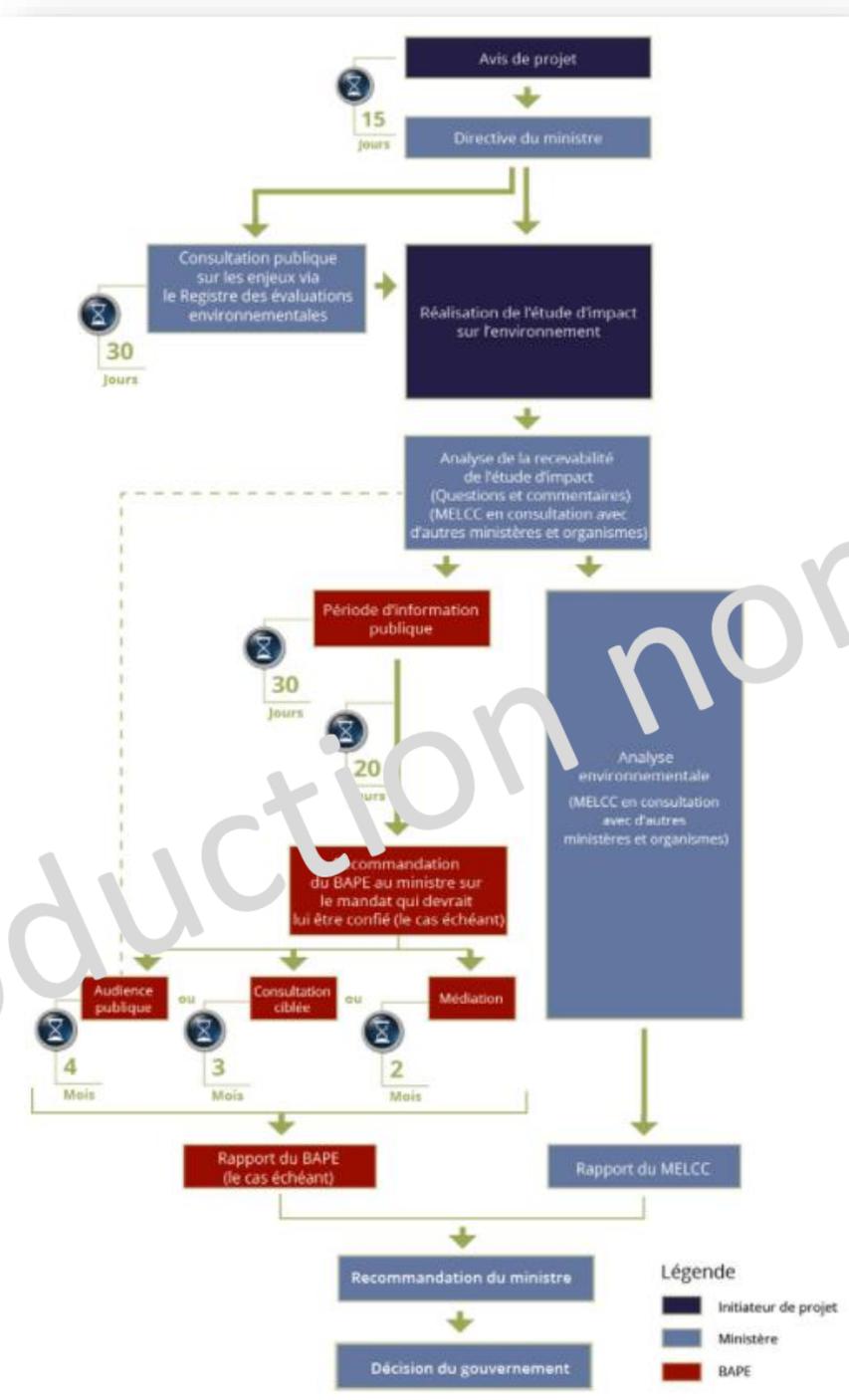


4. Étapes de mise en œuvre d'une solution de protection



Procédure d'évaluation environnementale

- Avis de projet
- Étude d'impact
- Analyse de recevabilité
- Information publique (BAPE)
- Analyse environnementale
- Rapport du MELCCFP
- Recommandation au ministre
- Décret



Consultation publique

Étapes de mise en œuvre d'un ouvrage de protection

MSP Municipalité



↑
Votre gouvernement
séance d'information

↑
consultation publique

↑
séance d'information

↑
Québec
séance d'information

5. Projet d'échéancier

Cet échéancier est fourni à des fins prévisionnelles. Il est sujet à changement sans préavis et ne constitue nullement un engagement de la part du MSP.

Année	Trimestre	Étapes CPS	Étapes PEIEE	Communications publiques
2024	Hiver			
	Printemps	Signature entente CPS		
	Été			
	Automne			Présentation démarche globale
2025	Hiver			
	Printemps	Acquisition de données	Avis de projet	
	Été		Inventaire écologique	
	Automne			
2026	Hiver			Assemblée publique
	Printemps	Analyse de risque Analyse de solutions	PEIEE (1,2)	
	Été			Recherche de bancs d'emplacement (si applicable)
	Automne			
2027	Hiver	Modélisation Conception		
	Printemps	Plans et devis		
	Été			
	Délai à déterminer en fonction de l'échéancier de réalisation de la PEIEE (1, 2)			
	Automne		Autorisations environnementales	Présentation plans/travaux
	Hiver	Appels d'offres		
	Printemps	Travaux (3)		
	Été			
	Automne			

Légende :	
	Responsable : MSP
	Responsable: Municipalité de Baie-des-Sables
	Échéance entente CPS

- (1) Assujettissement à la PEIEE à valider selon la nature du projet, suite à l'analyse de solutions.
- (2) Durée de la PEIEE à déterminer par l'initiateur du projet en collaboration avec le MELCCFP.
- (3) Le début de la période de réalisation des travaux est conditionnel à l'obtention des autorisations environnementales applicables selon la nature du projet.

6. Rôles et responsabilités des parties prenantes

- Le projet est sous la responsabilité de la Municipalité;
 - L'embauche d'une ressource ou l'octroi d'un mandat pour coordonner la mise en œuvre des travaux sont des dépenses admissibles.
- Le MSP fournit un soutien financier et technique et peut assurer la liaison avec les autres ministères au besoin.



Questions ?

Reproduction non autorisée